

## **Mgr Schneider révèle les points auxquels pourra se réduire « l'enrichissement » de la forme extraordinaire.**

**Author :** spo

**Categories :** [Enquête et analyse](#)

**Date :** 5 octobre 2010

À la question posée par des fidèles polonais, le 5 janvier 2010 : « *Est-il possible d'utiliser dans la forme extraordinaire des préfaces, lectures ou calendrier de la forme ordinaire ?* », la Commission Ecclesia Dei avait répondu le 20 janvier 2010 : négative : non. Cette claire réponse renvoyait implicitement au « principe Ratzinger » posé lors des Journées liturgiques de Fontgombault (cf. *Autour de la question liturgique. Avec le cardinal Ratzinger : actes des Journées liturgiques de Fontgombault, 22-24 juillet 2001*).

Mais alors, quel « enrichissement », envisagé par le Motu Proprio de 2007, pourra recevoir la forme extraordinaire ? Dans l'entretien qu'il vient de donner à [Paix liturgique](#), Mgr Schneider, en homme très bien informé sur ces questions, lève en somme le voile et dit en termes pesés à quoi pourra se réduire « l'enrichissement » de la « forme riche », comme la nomme l'abbé Claude Barthe ([La messe à l'endroit](#), Éditions de L'Homme nouveau, septembre 2010). Cela se résume à 3 points, qui n'ont pas de quoi effrayer les fidèles de la forme extraordinaire :

1°/ L'épître et l'évangile devraient généralement être aussi faites en langue locale ;

2°/ Quelques unes des préfaces du nouveau missel pourraient être utilisables dans la forme extraordinaire [qui connaît déjà l'usage *ad libitum* des préfaces diocésaines propres] ;

3°/ De nouveaux saints pourraient être introduits dans le calendrier traditionnel.

A noter que les points 2° et 3° ne contredisent pas la règle posée par la réponse de la Commission Ecclesia Dei (pas d'utilisation généralisée des nouvelles préfaces et pas adoption globale du nouveau calendrier), mais qu'ils indiquent qu'il pourra exister des exceptions dûment calibrées.

C'est là une indication très précieuse sur la teneur des très prudentes décisions romaines qui pourraient un jour être prises, et selon toute vraisemblance *ad libitum*. Ainsi, les deux points qui faisaient peur, à juste titre, aux partisans de la forme extraordinaire, à savoir la fusion des calendriers du point de vue du Temporal (avec disparition du Temps de la Septuagésime, modification de la date de la fête du Christ-Roi, etc.) et l'adoption du nouveau lectionnaire (totalement nouveau et très critiqué à Rome même), sont abandonnés.

Pour Mgr Schneider :

« Les lectures saintes devraient toujours être accessibles aux fidèles, donc dans la langue locale et pas seulement en latin, sauf occasion particulière. Les lectures pourraient alors être faites, dans cette forme aussi, d'un lecteur ordonné ou institué voire d'un fidèle masculin en habits liturgiques. L'introduction de quelques-unes des préfaces du nouveau missel serait une initiative belle et utile, ainsi que l'introduction de nouveaux saints dans le calendrier liturgique traditionnel ».